ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

PROCES-VERBAL

Réunion du : Samedi 25 novembre 2023

A: 09H30 – Salle André MALRAUX – Espace BOUCHONNERIE

Avenue des poilus - 83390 PIERREFEU

Présidence : M. William PONT

Liste des clubs présents ou représentés :

US BANDOL – FC BELGENTIER – JS BERTHE – BESSE SPORTS – ES BRAS – AS BRIGNOLES – US CABASSE – ELAN SPORTIF CAMPSOIS – US CUERS PIERREFEU – SC DRAGUIGNAN – AS ESTEREL – ES FLASSANS – FREJUS ST RAPHAEL – GARDIA CLUB – FC GONFARON – GAPEAU FC – FC GRIMAUD – HYERES FC – HYERES ASPTT – LA CADIERE – FC SEYNOIS – UA LA VALETTE – JS LE BEAUSSET – US LE LUC – FC LE MUY – US LE PRADET – ES LE REVEST – SC VALOIS – LES VALLONS – ES LORGUES – AV. S. MAR VIVO – MY IDEAL SOCCER ACADEMY – SC NANS – US OLLIOULES – PAYS DE FAYENCE – US PIGNANS – SC PLAN DE LA TOUR – FC POURRIERES – FC RAMATUELLE – FC ROCBARON – CA ROQUEBRUNE – SC ROUGIERS – US SANARY – AS SIGNES – SIX FOURS LE BRUSC – AS ST CYR – US ST MANDRIER – O. DE ST MAXIMIN – FC STE ANASTASIE – AS STE MAXIME – STADE TRANSIAN – US VAL D'ISSOLE – FC VIDAUBAN – USAM TOULON – RACING FC TOULON – ASPTT TOULON – ENT. PIVOTTE SERINETTE – FC PONT CARRAL – JS MOURILLON – SC TOULON – LITTORAL SPORT ACADEMY – AS SIBLAS – CARQUEIRANNE FUTSAL – FC DRACENIE – ELITE FUTSAL – FREJUS FUTSAL – TOULON EST FUTSAL

Clubs présents mais ne pouvant pas voter :

SC COGOLIN - SO LONDAIS - ST ZACHARIE - KING OF VAL DES ROUGIERES

Membres du Comité de Direction :

Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM. Gérard BORGONI – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Jérôme LACHEVRE – Antoine MANCINO - Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ – – André VITIELLO

Personnalités :

M. Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la LFA

M. Mourath NDAW, représentant la Ligue Méditerranée

M. Marc BENENDENTI, Adjoint aux Sports de la Mairie de PIERREFEU

Mme Lucienne ROQUES, Présidente du CDOS

M. Thibault AIELLO, Commissaire aux Comptes

Ouverture de la séance par M. William PONT

La séance est ouverte par le Président du District du Var, Monsieur William PONT qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents à cette Assemblée Générale d'Hiver.

Il remercie la Mairie de PIERREFEU pour le prêt de la salle Malraux – espace BOUCHONNERIE à PIERREFEU Mairie représentée par M. Marc BENENDENTI, adjoint aux sports de la Mairie de PIERREFEU ainsi que le club de CUERS PIERREFEU.

Il remercie également pour leur présence Mme Lucienne ROQUES, Présidente du CDOS, MM Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la LFA ancien Président du District, Mourath NDAW également ancien membre du CD DU District représentant de la Ligue Méditerranée et M. Thibault AIELLO, représentant M. Christian DAVOULT, Commissaire aux Comptes.

Il remercie aussi les membres du Comité de Direction toujours présents et à l'écoute des clubs, le personnel qui traverse actuellement des moments compliqués avec une démission d'une secrétaire au mois d'août que nous essayons de remplacer par une nouvelle embauche et notre comptable qui était là depuis 22 ans et qui nous quitte suite à sa demande de rupture conventionnelle.

Il remercie notamment Nathalie et Isabelle mais également Cathy qui est venue nous aider à l'organisation de cette assemblée ce n'est jamais simple.

Enfin il salue Thiebault AIELLO qui représente M. Christian DAVOULT commissaire aux comptes et qui validera tout à l'heure la présentation des comptes.

Allocution de M. Marc BENENDENTI, adjoint aux sports de la Mairie de PIERREFEU.

Je réitère mes excuses suite à l'absence de M. MARTINELLI, Maire de la ville de PIERREFEU et ancien footballeur et je rappelle à Pierre qu'il n'avait jamais gagné à PIERREFEU!

C'est un plaisir de vous accueillir dans cette salle car des accueils que nous faisons comme aujourd'hui et de montrer aux clubs l'attachement qui est le nôtre et le soutien que nous portons au football.

Je vous souhaite d'excellents travaux et je ne pourrais pas rester jusqu'au bout.

J'étais un passionné de football, un peu moins aujourd'hui car la manière dont à évoluer le football me chagrine un peu mais c'est comme ça. Nous sommes obligés de vivre avec notre temps et le football de haut niveau ne montre pas toujours de belles choses contrairement au football amateur et même s'il y a des dérives qu'on se rassure ce n'est pas que dans le football, c'est la société qui est comme ça, c'est dans toutes les disciplines sportives que l'on rencontre des problèmes.

Rappeler que nous avons un devoir et une attitude à respecter.

Je vous souhaite d'excellents travaux et je constate que l'ordre du jour est chargé.

Je vous réitère mes vœux de bienvenue et le plaisir que nous avons de vous accueillir.

Vous êtes ici un peu chez vous ici!

Le président William PONT reprend la parole pour citer deux personnes, Tout d'abord Jean Paul qui est à l'origine de la mise en place et de l'organisation de cette AG et également notre secrétaire général que je n'ai pas cité tout à l'heure car il va prendre la parole tout à l'heure et il va certainement avoir des choses nombreuses vous dire Heureusement qu'il est présent et qu'avec le reste de l'équipe il forme une tête de gondole car le travail que nous devons effectuer ne peut être celui d'un seul homme mais bien celui d'un manager et d'une équipe qui sont tous tournés vers un même objectif.

Allocution de M. Pierre GUIBERT, Secrétaire de la LFA :

« Je suis heureux d'être parmi vous à l'occasion de votre Assemblée Générale.

Je voudrais mettre en avant la croissance significative du nombre de licenciés, en soulignant que cette augmentation est principalement attribuable au développement du football féminin et du futsal.

Je tiens également à souligner les performances exceptionnelles de nos équipes nationales : l'équipe A qualifiée pour l'Euro, l'équipe féminine qualifiée pour le final 4 de la première Ligue des Nations, et l'équipe de France de Futsal qui disputera un match déterminant à Laval le 14 décembre contre la Slovénie pour obtenir une première qualification en Coupe du Monde mais également la qualification pour la finale des U17 contre l'Allemagne en Coupe du Monde.

Il est également important de rappeler le lancement du plan sociétal de l'engagement par Philippe Diallo le 19 octobre. Ce plan vise à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, qu'elles soient verbales, physiques, racistes ou homophobes, dans le but de protéger nos licenciés. Il s'inscrit dans une démarche plus large visant à promouvoir le vivre ensemble, la mixité, la féminisation, la sobriété énergétique et la protection de l'environnement.

Pour conclure je voudrais exprimé ma gratitude envers tous les dirigeants des clubs présents, les remerciant de m'avoir donné l'opportunité de les représenter au niveau fédéral. Ce soutien collectif est essentiel pour continuer à faire progresser notre sport tout en promouvant des valeurs de respect, d'égalité et de responsabilité sociale.

Allocution de M. Mourath NDAW, représentant la Ligue Méditerranée :

M. le Maire,

Monsieur le Président, Cher Willy,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur,

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des Clubs,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous ce matin à l'occasion de votre Assemblée Générale, pour représenter la Ligue Méditerranée de Football.

L'exercice 2023-2024 est lancé et il sera, une nouvelle fois, teinté de Bleu avec l'Euro 2024 et, dans la foulée, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été! La Ligue Méditerranée est déjà pleinement engagée dans de nombreux dispositifs qui ont, pour toile de fond, ces Jeux Olympiques.

Rappelons que notre territoire sera particulièrement concerné avec 16 rencontres de football (10 à Marseille et 6 à Nice)!

Nous travaillons actuellement avec le Comité Régional Olympique et Sportif, la Ligue du sport adapté et le Comité Régional Handisport, afin de mutualiser les actions, de n'oublier personne, pour mettre en place une tournée régional à travers le LMF Tour et la coloration « JOP 2024 » de tous nos évènements.

En plus des places offertes par la FFF, la Ligue a acheté 100 places réparties sur les 3 matchs de poules de l'EDF masculine (malheureusement nous n'avons pas de match de poule de l'EDF Féminine sur notre territoire) qui auront lieu à Marseille (2 matchs) et à Nice (1 match).

Ces places seront distribuées aux clubs et licenciés méritant afin de les valoriser.

En cette dernière saison de la mandature 2020/2024, je tiens à témoigner de la bonne santé de notre football méditerranéen.

Après avoir dépassé pour la première fois de l'histoire de la Ligue Méditerranée la barre des 124.000 licenciés la saison passée, nous connaissons à ce jour une nouvelle progression de plus de 9 %, avec notamment une belle augmentation de 13 % des féminines. Également, je tiens à souligner que pour la troisième saison consécutive, le nombre d'arbitres est en progression. En dehors de ces aspects statistiques, nous restons pleinement mobilisés

jusqu'au bout de notre mandat pour répondre à vos préoccupations premières qui consistent en la bonne marche de vos clubs sur les plans administratif et financier.

À cet effet, je vous rappelle que nous sommes toujours à votre disposition et à vos côtés pour vous aider, vous apporter les informations nécessaires, pour vous orienter vers tous les dispositifs d'aides fédérales et régionales, en passant, en particulier, par notre plateforme LMF FC que vous connaissez bien désormais.

Je termineral en soulignant que depuis 7 ans que nous sommes aux responsabilités, nous avons profondément réformé la Ligue, son organisation, son fonctionnement.

Cette volonté réformatrice s'est également traduite par de nombreuses évolutions de nos championnats régionaux :

- La création d'une troisième poule de R2 Seniors en 2017 ;
- La création du championnat régional U18 Féminin en 2018 ;
- La mise en place des championnats régionaux et départementaux générationnels de jeunes en 2019 ;
- Les évolutions apportées au championnat régional U14 au fil des saisons ;
- La mise en place du championnat U18 Futsal masculin en 2022.

Avec à chaque fois la même méthode : la concertation avec les Districts et les Clubs.

Bien sûr, il est parfois difficile de proposer un projet faisant l'unanimité, tout comme il est parfois ardu de trouver un consensus.

Si ce consensus a été trouvé pour les projets de refonte du championnat régional U18 Féminin et de création d'un championnat régional U15 Féminin, comme en témoignent la large majorité exprimée lors de l'Assemblée Générale de la Ligue le 11 novembre dernier, force est de constater que cela a été moins aisé pour la réforme de la pyramide des championnats régionaux masculins seniors, adoptée par 58 % des suffrages exprimés.

Peut-être n'avons-nous pas trouvé la solution idéale, si tant est qu'elle existe. Mais le football évolue sans cesse, et notre responsabilité est d'adapter le cadre de pratique aux réalités d'aujourd'hui, et d'imaginer notre sport de demain. Pour cela, il faut avoir le courage d'expérimenter, et l'humilité d'ajuster et d'apporter des améliorations s'il elles s'avéraient nécessaires dans les prochaines saisons.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce matin et, pour conclure, je tiens à vous remercier vous toutes et tous, les bénévoles, qui faites vivre notre football au sein de nos clubs avec passion et engagement.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

M. William PONT reprend la parole et demande à l'ensemble des participants de se lever pour une minute de silence afin d'honorer toutes celles et ceux qui nous ont guittés cette année.

Le Président annonce le nombre de clubs présents ou représentés à savoir 70 clubs sur 119 clubs pour 389 voix sur 537 voix. Le quorum de 40 clubs présents ou représentés étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Nous allons continuer et je donne la parole à Ludivine REGNIER qui nous parler de la réforme des championnats régionaux séniors et faire un rappel pour le Foot Educatif

Allocution de Mme Ludivine REGNIER, CTD:

Mme Ludivine REGNIER intervient sur la réforme des championnats Régionaux Séniors mais aussi sur le Foot Educatif.

REFORME DES CHAMPIONNATS SENIORS : les Enjeux Majeurs du Projet

- S'inscrire dans la continuité de la réforme des championnats Nationaux
- Permettre d'absorber les descentes supplémentaires de N3 dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme
- Préparer l'accession au « haut niveau régional » par la création d'un niveau R3 : structuration des clubs, obligations d'encadrement, statut de l'arbitrage, CRCC
- Agir structurellement sur l'élévation progressive du niveau de pratique régional.
- Proposer une réforme sans aspiration des clubs de District
- Faire accéder le champion U20 R en CR Séniors afin de respecter la logique générationnelle et favoriser la fidélisation des licenciés.

PRECONISATION art. 137 RG FFF: 10% des équipes séniors évoluant en Ligue (8,8 %)



	RME DES CHAMP ES ENJEUX MAJEU	IONNATS SENIORS RS DU PROJET	5	
TYPE D'OBLIGATIONS	R1	R2	R3	
TERRAINS	Т3	T5	T5	
STATUT DE L'ARBITRAGE A compter de 2023/2024	5 dont 3 majeurs	4 dont 2 majeurs	3 dont 2 majeurs	
ENCADREMENT	BEF sous contrat Obligation Statut des Educateurs	BEF contrat ou bénévole Obligation Statut des Educateurs	BMF ou DF Coach Seniors Obligation LMF	
CR CONTRÔLE DES CLUBS	Obligation FFF	Obligation LMF	Pas d'obligation Accompagnement	
EQUIPES DE JEUNES	3 équipes à 11	2 équipes à 11	2 équipes à 11	
COUPE DE France / GAMBARDELLA	✓	✓	✓	
COUPE MEDITERRANEE	✓	✓	✓	

REFORME DES CHAMPIONNATS SENIORS LES ENJEUX MAJEURS DU PROJET



1 montée par District

2022/2023	NB DE LICENCIES SENIORS M	%
ALPES	1 301	6,81 %
CÔTE D'AZUR	4 121	21,57 %
GRAND VAUCLUSE	4 087	21,39 %
Provence	5 606	29,34 %
VAR	3 993	20,90 %

TOTAL: 19 108 Licences Libres Seniors M

2023/2024	ALPES	Côte d'Azur	Grand Vaucluse	Provence	Var
R1	0	4	1	6	3
R2	2	9	6	9	10
Total	2	13	7	15	13
%	4 %	26 %	14 %	30 %	26%

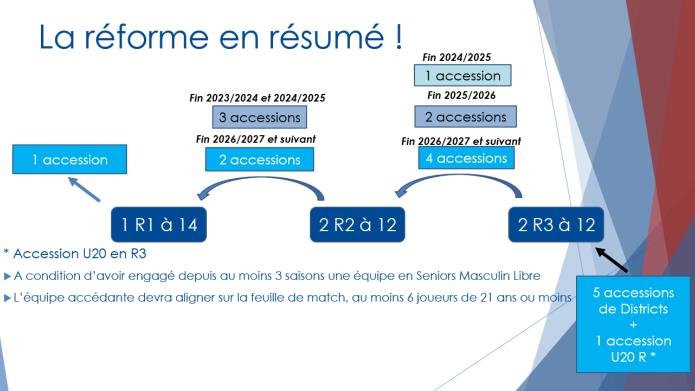
TOTAL : 50 Equipes Régionales Seniors M











M. André VITIELLO intervient sur cette réforme des championnats régionaux séniors et précise qu'à la fin de cette saison il n'y aura pas de descentes de R2 en D1 District ce qui permettra de bien avoir 4 montées de D2 en D1. La grille actuelle qui apparait sur l'annuaire du District avec le cas n°1 sera donc bien mise en application.

André VITIELLO explique encore que ces modifications vont intervenir à la fin de la saison 2023/2024 et qu'à l'Assemblée Générale d'Eté, les nouvelles grilles seront présentées aux clubs et mises au vote. En parallèle, à partir du mois de janvier 2024, des réunions départementales seront organisées afin de soumettre des propositions de grilles. L'objectif est d'instaurer une concertation avec les clubs pour évaluer la pertinence des propositions actuelles et être ouvert à d'éventuelles modifications visant à prévenir tout problème éventuel. Ce processus témoigne de notre engagement envers la transparence et la collaboration, assurant ainsi une prise de décision collective et éclairée pour le bien de l'ensemble des clubs.

Mme Ludivine REGNIER intervient à nouveau dans le domaine du Foot Educatif et souligne qu'elle est sollicitée en raison de problèmes de licence pratiquement chaque week-end.

Il est actuellement observé un nombre important de joueuses et joueurs non licenciés(es) ou évoluant en dehors de leur catégorie d'âge respective, une situation qui ne devrait pas être tolérée et qui relève de la responsabilité des clubs.

Elle rappelle avec insistance que le respect du règlement est impératif. Il est inacceptable que des joueurs U14 se retrouvent en catégorie U13, des U12 dans la catégorie U11 et des U11/U10 dans celle des U8/U9.

Chaque week-end des conflits éclatent lors des vérifications de licences certains clubs refusant ces contrôles de licences

Il est très important que tous les joueurs et joueuses soient titulaires d'une licence et de les faire jouer dans leur catégorie d'âge, les clubs et les présidents étant responsables « réglementairement et juridiquement » en cas de litige réglementaire ou de blessures !

M. William PONT réitère l'importance cruciale de la responsabilité juridique des présidents de clubs.

Il met en garde contre le caractère de plus en plus procédurier de la société actuelle et exhorte les présidents de clubs à être extrêmement vigilants quant à cet aspect juridique. Il insiste sur le fait que de telles situations ne sont pas exclusives à un club et peuvent se produire dans n'importe quel club. Il souligne l'impérative nécessité pour les dirigeants de club d'être conscients des règlements en vigueur et des conséquences potentielles en cas de non-respect de ces règles. L'appel à la prudence s'inscrit dans le cadre de la réalité du juridique actuelle, suggérant que les présidents de clubs devraient adopter une approche proactive pour prévenir des situations similaires et ainsi se protéger mais également protéger tant leurs clubs respectifs que les membres de ces clubs.

Allocution de Mme Cathy DARDON: APPEL A PROJET « TOUTES FOOT »

Lancé en 2022-2023 par la FFF, le programme « Toutes Foot », qui se présente sous la forme d'un appel à projets, va vivre sa deuxième édition. Il récompense l'engagement des clubs, districts et ligues pour une plus grande mixité de pratique, d'encadrement et de gouvernance.

Ce dispositif fédéral vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions.

Il permet aux clubs de s'engager pour plus de mixité de pratique, d'encadrement et de gouvernance

Pour quel(s) projet(s) ?
Tous les projets concernant les actions mises en place au cours de la saison jusqu'en mai 2024, sur l

Tous les projets concernant les actions mises en place au cours de la saison jusqu'en mai 2024, sur les thèmes suivants :

- Attirer, accueillir et fidéliser les pratiquantes,
- Intégrer les femmes dans leurs équipes (formation d dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante, accompagnement et valorisation de nouvelles licenciées)

A noter que l'inscription des clubs à ce dispositif leur permet de concourir pour le prix Sensationnelles 2024, porté par Intermarché

Calendrier:

Phase départementale : 05 mai : chaque district sélectionne 3 clubs

Phase régionale : 15 mai : chaque ligue sélectionne 3 clubs

Phase nationale : 29 & 30 juin : cérémonie des trophées à Clairefontaine.

La saison dernière, l'AV. MAR VIVO a été récompensé (2ème prix) suite à la création d'une section spécifique pour les filles au sein de l'association.

Allocution de Mme Lucienne ROQUES, Présidente du CDOS:

Elle précise que le CDOS est à la maison des clubs.

Elle évoque les points ci-dessous.

- « 30mn de sport » mis en place chaque fin de mois.
- Réunion avec des juriste organisée le 02 décembre
- Services civiques : les clubs peuvent contacter le CDOS pour tout renseignement
- Evocation des relations entre les clubs et les mairies
- Valorisation des actions éducative et féminine mis en avant avec le trophée du CDOS.
- Rappel que Mme Cathy DARDON est la référente attitude sport.

M. William PONT donne la parole à Béatrice MONNIER, Trésorière en la remerciant très chaleureusement pour son investissement et le travail effectué malgré ses problèmes de santé.

FINANCES:

Rapport financier présenté par Mme Béatrice MONNIER, Trésorière Générale

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez reçu le bilan et le compte de résultat de l'exercice arrêté au 30 juin 2023.

Je vais vous en donner quelques chiffres et explications :

Les produits d'exploitation issus de l'activité : les prestations de services et recettes administratives sont quasiment stables à 223 K€.

Les cotisations et les droits d'inscription et d'organisation progressent de 7% (+2,4 K€ à 38 K€) parallèlement au nombre de licenciés.

Les subventions d'exploitation se décomposent comme suit :

- Les versements de la FFF et de la Ligue Méditerranée augmentent très fortement pour la deuxième année consécutive à 301 K€ en 2023 contre 263 K€ en 2022 et 212 K€ en 2021. Cette croissance est en adéquation avec l'augmentation du nombre de licenciés.

La variation de l'actif immobilisé provient des travaux de rénovation des locaux du District du Var pour 248 K€. Merci pour votre attention

ACTIF

BILAN AU 30 JUIN 2023

		Au 30 Juin 2023		Au 30 Juin 2022	
ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles (note2)					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 020	(13 659)	362	45:	
mmobilisations corporelles (note 2)					
Terrains	199 033	(81 585)	117 447	120 54	
Constructions	1 568 464	(1 113 076)	455 387	254 90	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	219 684	(180 934)	38 750	43 78	
Immobilisations corporelles en cours				8 78	
mmobilisations financières					
Autres titres immobilisés	1 089		1 089	1 07	
Total I	2 002 290	(1 389 255)	613 035	429 55	
ACTIF CIRCULANT					
Créances (note 3)	226 087	(26 716)	199 372	267 08	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	108 492	(26 716)	81 776	143 07	
Autres	117 596		117 596	124 00	
Valeurs mobilières de placement	458 436		458 436	587 31	
Disponibilités	62 907		62 907	123 42	
Charges constatées d'avance (note 4)	9 178		9 178	8 55	
Total II	756 608	(26 716)	729 892	986 37	
TOTAL GENERAL (I + II)	2 758 898	(1 415 970)	1 342 928	1 415 92	

PASSIF

BILAN AU 30 JUIN 2023

PASSIF	Au 30 Juin 2023	Au 30 Juin 2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS (note 5)		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	667 000	667 000
Report à nouveau	456 441	340 970
Excédent ou déficit de l'exercice	24 915	115 471
Situation nette (sous total)	1 148 356	1 123 441
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement (note 5)	31 060	38 200
Total I	1 179 416	1 161 642
PROVISIONS (note 6)		
Provisions pour risques		112 613
Provisions pour charges	61 095	56 966
Total II	61 095	169 579
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	31 825	13 024
Dettes fiscales et sociales	42 576	40 365
Autres dettes (note 7)	27 317	28 817
Produits constatés d'avance	698	2 500
Total III	102 417	84 706
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 342 928	1 415 926

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos au 30/06/2023	Exercice clos au 30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations et droits d'inscriptions (note 8)	37 898	35 53
Ventes de biens et services (note 8)		
Ventes de biens	9016	7 77
Ventes de prestations de service et autres recettes administratives	222 760	222 270
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation (note 9)	24 166	30.78
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	301 115	262 70
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (note 10)	1 601	188
Totali	596 556	560 95
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (note 11)	(6 065)	(7 870
Autres achats et charges externes (note 11)	(242 763)	(189 56
Impôts, taxes et versements assimilés	(242 763)	(14 126
Salaires et traitements (note 12)	(198 300)	(169 159
Charges sociales (note 12)	(75 195)	(59 14)
	(102 461)	,
Dotations aux a mortissements et aux dépréciations (note 14)	(102 461)	(61 188
Dotations aux provisions (note 14)	(4 129)	/+ ==
Autres charges (note 13)	(= ===/	(4 59
Total II	(651 497)	(505 639
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	(54 941)	55 31
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 497	3 26
Total III	2 497	3 26
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV) (note 15)	2 497	3 26
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(52 444)	58 57
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	27 353	39 34
Sur opérations en capital		19 50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	122 984	17 52
Total V	150 336	76 36
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(71 541)	(13 18
Sur opérations en capital	(92)	(5 79)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(/	,=
Total VI	(71 633)	(18 978
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) (note 16)	78 703	57 38
Impôts sur les bénéfices (VII)	(1 345)	(492
Total des produits (I + III + V)	749 389	640 58
Total des charges (II + IV + VI + VII)	(724 475)	(525 109
RESULTAT NET	24 915	115 47



Béatrice vous a donné quelques explications et le président souhaite donner quelques éléments complémentaires. Aujourd'hui le compte de résultat est satisfaisant avec un résultat positif. Lors de ces deux dernières années nous avons au niveau du District engagé et réalisé un certain nombre de travaux (chauffage et électricité) d'une part pour générer des économies sur le plan énergétique et d'autre part pour que le personnel et l'ensemble des membres des diverses commissions puissent travailler dans de bonnes conditions.

Ensuite nous avons aussi dû renouveler notre matériel informatique. Et, puisque nous évoquons l'informatique et les problèmes rencontrés au niveau du fonctionnement dans ce domaine on précisera que le Président de la FFF Philippe DIALLO en est pleinement conscient, la Fédération ayant décidé de lancer un audit qui est en cours. Nous devrions avoir rapidement des solutions à la résolution de ces problèmes.

Nous avons également décidé de remettre une petite dotation à tous les clubs séniors (3 ballons et deux jeux de chasubles)

En ce qui concerne les résultats, Béatrice a dit que les produits étaient en augmentation grâce aux subventions de la F.F.F. et de la Ligue Méditerranée mais on le doit également aux clubs car ses subventions sont étroitement liées à l'augmentation du nombre de licenciés. Le taux d'augmentation du district est de 11,40 % ce qui veut dire que l'effectif du District du var est à ce jour de 24336 licenciés, On a dépassé le plus haut chiffre que nous avions connu après le Covid. C'est important parce que plus nous avons de licenciés plus les subventions sont importantes.

DISTRICT DU VAR

Nombre de licenciés

CATEGORIE	NOV. 2022	NOV. 2023	ECART	%
GLOBAL	21829	24336	+ 2507	+ 11,48 %
SENIORS G.	3182	3364	+ 182	+ 5,71 %
SENIORS F.	416	445	+ 29	+ 7 %
JEUNES G. U12 à U19	6251	7177	+ 926	+ 14,80 %
FOOT ANIMATION G.	6244	7102	+ 858	+ 13,75 %
FOOT ANIMATION F.	1223	1425	+ 202	+ 16,50 %
FUTSAL	581	609	+ 28	+ 4,82 %
ARBITRES	221	251	+ 30	+ 13,57 %
DIRIGEANTS	2208	2433	+ 225	+ 10,20 %
EDUCATEURS FEDERAUX	187	227	+ 40	+ 21,39 %
TECHNICIENS	115	130	+ 15	+ 13 %
ANIMATEURS	149	161	+ 12	+ 8 %

LIGUE MEDITERRANEE : 123 670

En ce qui concerne les charges, nous avons dû faire face aux règlements d'un certain nombre de dossier qui concerne l'intervention des avocats dans des affaires tenus de faire notamment aux problèmes de Didier RABAT et avec des clubs.

Un dernier point qui ne s'adresse pas à tous les clubs mais nous avons encore des clubs qui n'arrivent pas à régler leur problème financier envers le district que ce soit le règlement des arbitres, le relevé de compte. Nous sommes contient de la difficulté que les clubs rencontres et ils peuvent nous appeler pour trouver un solution.

Concernant les charges salariales, elles ont été importantes car nous avions embauché une personne qui nous a quitté au mois d'août. Le district fonctionne avec des salariées qui sont dévouées, professionnelles.

Rapport du Commissaire aux comptes présenté par M. Thibault AIELLO représentant M. Christian DAVOULT M. Thibault AIELLO, Commissaire aux Comptes, certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le président met au vote l'affectation du résultat :

Les clubs sont invités à voter

20. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT OuiNon	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	342	87,92%
2/B. Non	28	7,20%
Voté	370	95,12%
Non-reçus:	19	4,88%

L'affectation du résultat est adopté à 87,92% des votants

L'affection du résultat au report à nouveau est accepté par les clubs.

Renouvellement du Mandat du Commissaire aux Comptes pour les six prochaines saisons

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Comité de Direction,

Constate

- que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, M. Christian DAVOULT arrive à expiration et décide en conséquence de désigner pour une durée de 6 (six) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029,

La **Société A.P.T. Audit** représentée par **Monsieur Christian DAVOULT**, associé unique et gérant, Commissaire aux comptes titulaire de l'association.

Les clubs sont invités à voter :

23. VOTE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES OuiNon	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	330	84,83%
2/B. Non	43	11,05%
Voté	373	95,89%
Non-reçus:	16	4,11%

Le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes est adopté à 84,93% des votants.

Avant de donner la parole à M. André VITIELLO, le président revient sur le début de la séance car il a oublié de faire voter l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Etat du 01 juillet 2023 à CUERS. Les clubs sont invités à voter :

5. Approuvez-vous ce procès-verbal ?	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	369	94,86%
2/B. Non	11	2,83%
Voté	380	97,69%
Non-reçus:	9	2,31%
Non-reçus.		2,31/0

L'approbation du PV de l'assemblée générale d'été du 01 juillet 2023 est adopté à 94,96% des votants.

Le président passe la parole à M. André VITIELLO pour aborder les modifications au règlement

Le Secrétaire Général évoque les enjeux liés aux licenciés, soulignant que les commissions infligent des sanctions aux clubs alors qu'avec une approche plus judicieuse des clubs, ces amendes pourraient être évidées. Les Commissions qui mettent ces amendes le font en respect des règlements qui ont été votés par les clubs et pas par plaisir.

On va passer à certaines modifications :

Règlement des championnats séniors : rajout

ART. 12 – EXCLUSION, FORFAIT GENERAL, MISE HORS COMPETITION, DECLASSEMENT, LIQUIDATION JUDICIAIRE

Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu du championnat, déclaré en forfait général, mis hors compétition ou déclassé ou subi une liquidation judiciaire, il est classé dernier de son groupe et comptabilisé comme tel.

Si un forfait général intervient au cours de la phase Aller du Championnat, les matchs joués par l'équipe forfait ne compteront pas au classement. Si le forfait général intervient au cours de la phase retour les points obtenus resteront acquis et les clubs devant rencontrer l'équipe forfait général bénéficieront du gain du match par le score de 3 buts à 0, l'équipe forfait étant sanctionnée de zéro point.

Le club déclarant forfait général devra s'acquitter d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières.

Les clubs sont invités à voter :

44. VOTE RAJOUT AU REGLEMENT SENIORS OuiNon	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	355	91,26%
2/B. Non	2	0,51%
Voté	357	91,77%
Non-reçus:	32	8,23%

Le rajout de l'article 12 – Exclusion, forfait général, mise hors compétition, déclassement, liquidation judiciaire <u>est</u> <u>adopté à 91,26% des votants</u>

Modification au texte : Exclusion temporaire

Les articles 1-2-3-5-6-7-8-9-10 sont sans changement.

ARTICLE 4 – L'arbitre notifie la sanction au joueur en présentant un carton blanc.

ARTICLE 11 – Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié à *la Ligue* au District organisant la compétition. Les Commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.

Après les explications de ces modifications par le Secrétaire Général Les clubs sont invités à voter :

46. VOTE MODIFICATION TEXTE : ART. 4 et 11EXCLUSION TEMPORAIRE		
OuiNon	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	366	94,09%
2/B. Non	7	1,80%
Voté	373	95,89%
Non-reçus:	16	4,11%

La modification de l'art. 4 et 11 : exclusion temporaire est adopté à 94,09% des votants.

Le Président reprend la parole est souligne que suite à la démission d'un membre du Comité de Direction, nous proposons le remplacement de M. Guy BOUCHON par M. Fabien BONARDI.

Après l'allocution de présentation de M. Fabien BONARDI qui espère mettre sa petite pierre à l'édifice, les clubs sont invités à voter

49. VOTE Election de M. Fabien BONARDI au C.D.		
OuiNon	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	352	90,49%
2/B. Non	30	7,71%
Voté	382	98,20%
Non-reçus:	7	1,80%

Election de M. Fabien BONARDI en tant que membre du Comité de Direction est adopté à 90,49% des votants.

QUESTIONS DIVERSES

<u>HYERES FC</u>: M. Jean-Pierre BLASCO interpelle le président de la Commission de Discipline concernant un dirigeant d'un club qui aurait fait une fausse FMI et ce dirigeant n'a pas été sanctionnée.

Réponse M. Guy BOLARD: la Commission de Discipline n'était pas habilité à sanctionner ce dirigeant dans ce dossier qui ne concernant qu'un problème entre joueuses. Elle n'est pas habilité à vérifier le contenu des FMI, seul la Commission des Statuts et Règlement peut le faire si ce problème lui a été présenté.

M. Pierre GUIBERT prend la parole en évoquant la plateforme « JALERT » et précise que si cette plateforme est alerté, elle va se rapprocher du District qui ouvrira une enquête.

FC SEYNOIS : concernant des inscriptions à différents plateaux, les clubs reçoivent des formulaires papiers qu'ils sont obligés de remplir et de scanner pour le renvoyer au district. Ne serait-il pas possible de le remplir directement et l'envoyer par mail ?

Réponse du Président : La question est soulevée et une réflexion va se faire mais il est certain que dans la mesure ou nous avons des moyens modernes de communication et que ça facilite cette communication il ne faut pas hésiter.

<u>JS MOURILLON</u>: concernant le championnat U6/U7 et le règlement qui a été mis en place à savoir de jouer à 4 (1 gardien, trois joueurs). Sur 95% des plateaux U6 et U7 les équipes jouent à 5. Certains équipes se basent sur le règlement d'autre pas.

Réponse de Ludivine REGNIER : Il existe un règlement qu'il faut faire respecter.

Il est inadmissible que des éducateurs jouent à 5 au lieu de 4. Il faudrait que le Département Technique soit averti de ces problèmes et convoquent les éducateurs fautifs pour les sanctionner.

<u>CA ROQUEBRUNE</u>: Concernant le club MY IDEA SOCCER ACADEMY qui joue à l'extérieur tous leurs matchs et joue sur un terrain neutre.

Réponse du Président : Le district n'a pas compétence concernant l'utilisation d'un terrain privé et ne peut absolument pas intervenir.

Le président du CA ROQUEBRUNE demande comment un club peut jouer des matchs s'il ne peut jamais recevoir. **Réponse** : Si les clubs adverses acceptent de les recevoir il n'y a aucun problème.

Le président reprend la parole et invite les clubs à une réunion au district du var afin de régler ses problèmes.

SIX FOURS LE BRUSC: M. CLAUZEL souhaite avoir des renseignements concernant la réforme U14.

Le championnat U13 qui se déroulera en 3 phases et la 3ème phase en championnat à 11

Réponse de Ludivine REGNIER : Concernant la 1ère question ça a été présenté à la Ligue et ce n'est qu'un projet Le projet final sera voté à l'Assemblée d'Eté de la Ligue, actuellement c'est une phase de concertation avec les clubs

M. PORTEVIN du FC SEYNOIS demande des précisions concernant le dossier U14.

Ludivine REGNIER répond que si le projet passe à l'AG d'Eté à partir de la fin de saison 2024/2025 il n'y aura plus de dossier.

GAPEAU FC: M. Fabien BONARDI demande la possibilité de faire des réunions délocalisées pour discuter de sujets précis.

Réponse de M. André VITIELLO : ces réunions décentralisées vont être mises en place afin de pouvoir dialoguer avec tous les clubs du département.

M. William PONT précise que le but d'une Assemblée c'est de pouvoir échanger et c'est ce qui a été fait. Il remercie tous les participants à cette AG.

Il conclut en avouant avoir éprouvé beaucoup de plaisir à échanger avec les clubs même si les choses ne sont pas toujours simples pour les clubs.

Il souhaite de bonnes fêtes à tous à l'approche de la fin d'année 2023.

Continuez à être passionnés par le football ce sport que nous aimons tant mais dans le respect global qui doit prévaloir au sein de notre discipline.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite tous les participants au buffet offert par le District.

Le Président : William PONT

Le Secrétaire Général : André VITIELLO